

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	37 (1949)
<b>Heft:</b>	3-4
<b>Artikel:</b>	La garnison fribougeoise de l'Arsenal de Grenoble (1621-1632)
<b>Autor:</b>	Parc-Locmaria, Yves du
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818281">https://doi.org/10.5169/seals-818281</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

XXXVII<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 3/4

1949



## LA GARNISON FRIBOURGEOISE DE L'ARSENAL DE GRENOBLE (1621-1632)<sup>1</sup>

par le COMTE YVES DU PARC-LOCMARIA.

### I

On sait que, dès l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, une compagnie fribourgeoise de gens de pied pour le service de Sa Majesté Très Chrétienne tenait garnison au Fort de Barraux, sur les confins du Dauphiné et de la Savoie.

---

<sup>1</sup> *Cette étude a fait l'objet d'une communication à la Société d'histoire du Canton de Fribourg, le 12 juillet 1945.*

### ABRÉVIATIONS

ADI	= Archives départementales de l'Isère.
AEF	= Archives de l'Etat de Fribourg.
AEG	= Archives de l'Etat de Genève.
AEN	= Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Réduite à l'effectif de cent hommes, en 1598, lors de la Paix de Vervins, elle était issue de la compagnie colonelle du régiment soleuro-fribourgeois levé, en 1591, par le célèbre avoyer Jean de Lanten-Heyd et, dès 1603, on la trouve installée à Barraux, sous le commandement d'Ulman de Lanten-Heyd, son fils naturel.

Au cours de l'étude que nous avons consacrée à cette compagnie<sup>1</sup>, nous avions été amené à analyser le testament d'Albrecht de Guglemburg, qui y servait en qualité d'enseigne. Par ce testament, daté de Barraux le 20 juillet 1627, Guglemburg instituait comme héritier universel « noble Ulman de Lanten, dict Heyd, seigneur de Cugy, capitaine de trois cents hommes suisses establis pour le service du Roy de France et de Navarre, à Lyon, au gouvernement de Barraux et dans la garnison de Grenoble en Dauphiné »<sup>2</sup>.

Nous en avions, alors, un peu hâtivement conclu que la compagnie avait dû, pour un temps, retrouver son effectif originel et que, si Barraux restait sa garnison principale, elle avait essaimé des détachements à Lyon et à Grenoble.

Si, à l'heure actuelle, nous ignorons encore à peu près tout du détachement de Lyon, nous espérons, toutefois, que nos recherches nous permettront de lui donner une place dans un travail

---

AMB	= Archives municipales de Barraux (Isère).
AMG	= Archives municipales de Grenoble.
BMG	= Bibliothèque municipale de Grenoble.
CD	= Charles DUFAYARD, <i>Le Connétable de Lesdiguières</i> , Paris, 1892.
DHBS	= <i>Dictionnaire historique et biographique de la Suisse</i> , Neuchâtel, Victor Attinger, 1921-1934.
DR	= Comte DOUGLAS et Joseph ROMAN, <i>Actes et correspondance du Connétable de Lesdiguières</i> , Grenoble, 1888-1891.
SG	= Joseph SCHNEUWLY, <i>Généalogies</i> , mss aux AEF.
SSF	= Joseph SCHNEUWLY, <i>Capitaines fribourgeois au service du Roi de France, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle (1507-1804)</i> , ms. aux AEF.

<sup>1</sup> *La garnison fribourgeoise du Fort de Barraux*, dans *Annales fribourgeoises*, tomes XXVIII et XXIX, et tirage à part, Fribourg, Fragnière frères, 1940.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 11-13, et ADI, III-E. 4847, fo 122 et sq. — Il mourut un mois plus tard. « Ce 21<sup>e</sup> aoust 1627, j'ay enterré le corps de ung soudard nommé Guguilber, soudard de la compagnie de Monsieur le Coronel Aydt » (AMB, *Reg. par.*).

d'ensemble sur les troupes suisses ayant tenu garnison dans cette ville.

En attendant, nous nous sommes attaché à retrouver tout ce qui pouvait avoir trait au détachement de Grenoble. Mais, nous nous sommes bien vite aperçu qu'il constituait, en fait, une compagnie tout à fait distincte de celle de Barraux, bien que leur administration et leur commandement fussent communs<sup>1</sup>. Le résultat de ces recherches fera l'objet de la présente étude.

## II

Avant de dire quelques mots d'Ulman de Lanthen-Heyd, qui fut le capitaine de cette compagnie, nous ne rappellerons pas la carrière trop connue de son père<sup>2</sup>, mais il pourra paraître intéressant de mettre un peu d'ordre dans sa descendance, qui était restée, jusqu'ici, assez nébuleuse, car il ne se maria pas moins de six fois et ne s'en contenta pas. Voici la liste de ses épouses et leur descendance<sup>3</sup>:

1<sup>o</sup> Clara Rock, en 1547, dont:

- A) *Jost*, avoyer d'Estavayer 1574-1579 et bailli de Grandson 1580-1583, mort avant son père qu'il avait suivi au service de France en 1591, marié avant 1570 avec Anne Meller, dont:
  - a) *Adalbert*, officier à la compagnie de Barraux, mort en 1612, sans postérité de Marie Soller.
  - b) *Wilhelm*, officier à la compagnie de Barraux et à Lyon, marié en 1620, avec Barbe Stutz, dont au moins:
    - aa) *Marie-Elisabeth*, baptisée à Fribourg, le 19 janvier 1621<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> M. le Professeur Gaston Castella l'avait soupçonné: « En 1621, dit-il, la France obtint la formation d'une compagnie fribourgeoise » (*Histoire du Canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière frères, 1922, p. 375).

<sup>2</sup> Jean de Lanthen-Heyd était le fils de Walther, capitaine au service du pape Léon X, puis en France, et de Jeanne Pavillard.

<sup>3</sup> AEF, SG, IX/11 et additions; *Reg. notaires* n° 222, fo 78 v° (testament de Jean de Lanthen-Heyd, Fribourg, 13 novembre 1609).

<sup>4</sup> AEF, *Reg. bapt. Saint-Nicolas* 1621-1657, p. 10.

*bb) Anne-Marie*, baptisée à Fribourg, le 18 juin 1625<sup>1</sup>.

*cc) Marie-Jacobé*, baptisée à Fribourg, le 22 juin 1630<sup>2</sup>.

*c) Margreth*, mariée avec noble François Musy, de Romont.

*d) Barbli*, mariée avec Wehrli Saler, bourgeois de Soleure, mort en 1578<sup>3</sup>.

*e) Jeanne*, mariée avec Humbert Brassia, grand sautier de Fribourg.

*f) Clara*, mariée avec Hans Brodard, chancelier d'Etat de Fribourg.

2<sup>o</sup> Elisabeth STUDER<sup>4</sup>, avant 1561, sans postérité.

3<sup>o</sup> Barbe REYFF<sup>5</sup>, en 1568, sans postérité.

4<sup>o</sup> Barbe TECHTERMANN<sup>6</sup>, en 1579, dont:

B) *Elisabeth*, qui épousa successivement Jost Vögilli, chevalier, seigneur de Cugy, mort en 1609 ; Peter Wehrli ; et Christ de Ligritz.

5<sup>o</sup> Marthe LULIN, en 1604, sans postérité.

6<sup>o</sup> Annely N..., avant 1609, sans postérité.

Ulman Heyd n'a pas sa place dans ce vaste tableau de famille. Il était un fils naturel du vieil avoyer et nous ignorons le nom de sa mère, qu'aucun acte ne nous a révélé, pas même le procès-verbal de sa légitimation. Ulman n'est pas nommé dans le testament de son père, qui jugeait, peut-être, avoir suffisamment assuré sa situation en France auparavant.

En fait, nous ne savons rien d'Ulman Heyd avant l'année 1600<sup>7</sup>. Le 9 août de cette année-là, le colonel Heyd, qui venait

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>3</sup> Bailli de Tierstein 1551, chancelier d'Etat de Soleure 1553 (*DHBS*, V, 694).

<sup>4</sup> Veuve de Hans Meyer.

<sup>5</sup> Veuve de Thomas Wild, morte en 1576.

<sup>6</sup> Veuve de Nicolas de Praroman en 1570, et de Nicolas Wehrli en 1578.

<sup>7</sup> Il semble qu'il ait dû naître peu avant l'année 1565, date à laquelle commence la série des registres de baptêmes de Fribourg et dans lesquels il ne figure pas. Mais on ne saurait être très positif à cet égard, car, dans les débuts tout au moins, on sait que ces registres ne sont que le relevé, effectué

d'arriver de France avec le nouvel ambassadeur Méry de Vic<sup>1</sup>, se présente devant le Conseil de Fribourg. Sa compagnie de Gardes, dit-il, est destinée à occuper le marquisat de Saluces, avec deux autres enseignes suisses. Il demande au Conseil et en obtient l'autorisation de pouvoir compléter sa compagnie au moyen d'un renfort de trente hommes qui seraient pris à Lyon, où se trouvent des Fribourgeois sous le commandement d'Ulman Heyd, son lieutenant<sup>2</sup>.

En 1600, Ulman Heyd était donc lieutenant de son père à Lyon, mais on se demande à quel titre. Le régiment soleuro-fribourgeois, levé en 1591 par Jean de Lanthen-Heyd, avait été licencié en 1598, après la Paix de Vervins, et Henri IV n'en avait conservé à son service que sa compagnie colonelle réduite à cent hommes. Il est probable, mais non assuré, qu'Ulman Heyd devait commander un reliquat de troupes fribourgeoises de ce régiment qui, pour une raison ou pour une autre, n'avait pas encore regagné le pays, sans doute dans l'attente d'une occasion de remplacement.

Ulman Heyd dût quitter Lyon, peu après l'autorisation du Conseil, pour rejoindre en Savoie la compagnie des Gardes de son père, qui venait d'assiéger Chambéry, Charbonnières, Montmélian et Conflans, avec les Gardes françaises et les deux autres compagnies de Gardes suisses de Gallaty et de Grissach<sup>3</sup>.

Faute de documents, les faits et gestes de la compagnie nous échappent pendant les années 1601 et 1602. Ce n'est que le 27 février 1603 que nous la retrouvons, déjà cantonnée au Fort de Bar-

chaque année, des baptêmes inscrits, au jour le jour, sur des feuilles volantes, dont certaines ont pu s'égarer entre temps. (Obligeante communication de M<sup>me</sup> Niquille, archiviste de l'Etat de Fribourg.)

<sup>1</sup> Méry de Vic (1553-1622), ambassadeur de France auprès des Cantons d'août 1600 à janvier 1605, et de novembre 1617 à octobre 1618 (*DHBS*, VII, 117).

<sup>2</sup> AEF, *Manual*, non pag., à sa date, et SSF, *id.* Notre inexpérience de débutant nous avait fait ignorer l'intéressant ms. de Schneuwly. Nous noterons ici, d'après lui, quatre pièces très importantes concernant la compagnie de Barraux.

<sup>3</sup> ZURLAUBEN, *Histoire militaire des Suisses*, Paris, 1751-1753, I, 193-194.

raux<sup>1</sup>. Par lettre donnée à Montceaux, en date de ce jour, et sur la recommandation de Lesdiguières, Henri IV accorde au capitaine Heyd, fils du colonel Heyd, qui se trouve à Barraux avec la compagnie du colonel, la survivance de cette compagnie à la mort de son père<sup>2</sup>.

Le 4 mars 1605, à Paris, Henri IV arrête des articles concernant les appointements d'Ulman Heyd<sup>3</sup>, « capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied suisses de ses Gardes » et lui promet, en outre, une allocation mensuelle de cent écus de quatre testons<sup>4</sup> pièce, à charge pour lui de payer les officiers de justice<sup>5</sup> de cette compagnie<sup>6</sup>.

A la suite de la mort du vieux colonel Heyd, survenue à Fribourg en décembre 1609<sup>7</sup>, Henri IV confirma à Ulman Heyd, par lettre donnée à Paris le 5 janvier 1610, la survivance, promise en 1603, de la compagnie de Barraux, qu'il commandait, jusqu'alors, au nom de son père<sup>8</sup>.

Enfin, par ordre du 20 juin 1610, Louis XIII, maintint Ulman Heyd et sa compagnie en garnison au Fort de Barraux<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Dans notre étude précitée (p. 8), nous n'avions pour la première fois constaté sa présence à Barraux que dans un contrat de mariage du 27 août 1603 (ADI, III-E. 4837, f° 26).

<sup>2</sup> SSF, à sa date, d'après *Collection de 26 lettres royales appartenant à M. Fridolin de Reynold*. Cette collection du plus haut intérêt a, malheureusement, été dispersée. On connaît l'analyse de la plupart d'entre elles, grâce à Schneuwly à qui elles avaient été communiquées. Toutes semblent avoir appartenu à ce qui est devenu le Fonds *Papiers de France* des AEF. On peut éprouver quelque inquiétude sur la manière dont cette collection a pu être constituée par Fridolin de Reynold (1820-1898, de la branche éteinte dite de Pralettes), surtout si l'on songe qu'il a été chancelier de l'Etat de Fribourg de 1857 à 1863 (*DHBS*, V, 462). Joseph Schneuwly (1839-1908) n'a occupé le poste d'archiviste d'Etat qu'à partir de 1867 (*DHBS*, VI, 55).

<sup>3</sup> Cette pièce manque aux AEF.

<sup>4</sup> Monnaie datant de Louis XII (1513), dont la valeur varia de 10 sols 2 deniers à 12 sols 6 deniers.

<sup>5</sup> On sait que les Capitulations ont toujours accordé aux troupes suisses une justice particulière de leur nation.

<sup>6</sup> SSF, 4 mars 1605, d'après *collection Fr. de Reynold*.

<sup>7</sup> AEF, *Besatzungsbuch*.

<sup>8</sup> SSF, d'après *collection Fr. de Reynold*,

<sup>9</sup> *Ibid.*

Dès la mort de son père, Ulman Heyd entreprit, devant le Conseil de Fribourg, une procédure en légitimation de naissance, qui fut prononcée le 24 mars 1616<sup>1</sup>. Plus tard, il acquit la bourgeoisie de Fribourg, le 7 juillet 1626, et l'assigna, le 19 juin 1627, sur sa maison de la rue de Morat<sup>2</sup>.

Ulman Heyd épousa d'abord, en 1609, Marie Lanther, qui était veuve de Hans Fruyo, depuis le 3 octobre 1607<sup>3</sup>. Mais cette union semble avoir été de courte durée. A une date que nous n'avons pas retrouvée, mais vraisemblablement vers 1610, Heyd épousa en secondes noces, Magdeleine Reyff<sup>4</sup>, fille de Christoffe Reyff, seigneur de Middes, Mézières et Villarsel, et de Barbe Messelo<sup>5</sup>. Magdeleine Reyff mourut à Cugy, le 12 août 1640<sup>6</sup>. De cette seconde union naquirent au moins neuf enfants, que nous croyons pouvoir classer dans l'ordre suivant:

<sup>1</sup> AEF, *Rathserkanntnussbuch* no 25, fo 435 v° et 436. — La question avait été posée au Conseil, dès le 26 mai 1611, par son beau-frère le conseiller Frantz Reyff (AEF, *Manual*, non pag., à sa date). Reyff indique qu'Ulman Heyd avait, à cette époque, déjà obtenu du pape (Paul V, 1605-1621), sa légitimation religieuse, par l'entremise du Nonce à Lucerne (Ladislas d'Aquino, évêque de Venafre). En raison des services rendus par son père et par lui-même, sa légitimation civile lui fut accordée par Fribourg, mais en deux temps: en 1611, sans que cela puisse tirer à conséquence (« ohne schade »), et en 1616, sans restriction, ce qui lui donnait accès à toutes les charges de l'Etat.

<sup>2</sup> « Der edell, eheren unnd notvest from fürsichtig wys H. Ulman von Lanthen genant Heydt, hatt es von mynen gnädigen Hern erworben, im 1626, den VII houwmonats, aber durch syne schwäger erst hüf versichert worden uff syn sasshuss an der Mürtengassen, an H. Hansen Amans, erben hus das hofflin dartzwüchen gen mittag, Glaudo Tomies gewesen hus gegen mittnacht, die gassen gegen Orient. Actum 19 junii 1627. Soll den eydt thun » (AEF, *Grand livre des Bourgeois*, II, fo 159 v°). — La rue de Morat d'alors est actuellement la rue de l'Ancienne-Préfecture.

<sup>3</sup> SG, IX/11.

<sup>4</sup> AEF, Alfred d'AMMAN, *Généalogies*, fo 13, ms.

<sup>5</sup> Christophe Reyff, mort en 1615, fut le promoteur du Collège de Fribourg et l'ami de saint Pierre Canisius (DHBS, V, 458).

<sup>6</sup> SG, IX/11. — Sa pierre tombale a été placée dans la chapelle Saint-Joseph de la nouvelle église de Cugy, construite en 1907: « CY GIST N. DAME / MADELAINE REIF / RELAISSEÉE DE FEV / NOBLE VLMAN HEIDT / EN SON VIVANT / DU GR. CONSEIL DE FRIBOVRG ET SEIG / NEVR DE CYGIE / PRIES DIEV POVR / LEVRS AMES / LAQVELLE DECCEDA LE / XII AQVST 1640 ».

- 1<sup>o</sup> *Anne-Marie*, née vers 1611-1612, morte le 12 mars 1692, mariée  
*a)* en 1629, avec Philippe d'Estavayer, seigneur d'Aumont,  
 dont nous aurons l'occasion de reparler; *b)* après 1654,  
 avec Nicolas de Praroman<sup>1</sup>.
- 2<sup>o</sup> *Jean-Ulman*, baptisé à Fribourg, le 30 décembre 1613<sup>2</sup>, recon-  
 nut sa bourgeoisie de Fribourg, le 17 juin 1633<sup>3</sup> et mourut  
 à Cugy, le 9 octobre 1644<sup>4</sup>.
- 3<sup>o</sup> *Barbe-Antoinette*, baptisée à Fribourg, le 20 juin 1615<sup>5</sup>, mariée,  
 par contrat du 3 juin 1634, avec Nicolas de Diesbach de Torny,  
 « cy devant capitaine d'une compagnie entretenue en la gar-  
 nison de la Sérénissime République de Gênes »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Dom GRANGIER, *Généalogie d'Estavayer*, ms. app. à M. Hubert de Vevey, à Fribourg, et AEN, *Papiers Paul de Pury*; Hubert DE VEVEY, *Les sires d'Estavayer*, dans le *Manuel généalogique suisse II*, Zurich 1945, p. 283. Plusieurs fois marraine à Barraux. Le curé Brémond l'ayant, une fois, nommée Jeanne-Marie, nous avions pensé qu'il s'agissait d'une autre (AMB, *Reg. par.*).

<sup>2</sup> « Joannes Vlmannus, Leg[i]t[i]m[u]s [filius] D[omi]ni Wllmanus Heidt et Magdalena Reiff. Sp[onsores]: Jo[ann]es Reiff et Catharina Reiff — 30 decembris 1613 Fr. SCHMIDT » (AEF, *Reg. bap. St-Nicolas 1600-1621*, p. 107).

— Dans *La garnison fribourgeoise du Fort de Barraux*, p. 14, s'est glissée une erreur, dont nous nous excusons et que nous rectifions ici: Jean-Ulman n'a pas été baptisé à Barraux, le 15 mai 1628. A cette date, il est seulement parrain de Jean-Ulman, fils du caporal Jaque, et, le 1<sup>er</sup> juillet 1629, d'un autre Jean-Ulman, fils du soldat Pierre Gobet (AMB, *Reg. par.*).

<sup>3</sup> « Der edell, eherenvest Hans Ulman von Lanthen, genant Heydt, ernüwert, ouch synen vatters, burgrecht mit ehen mässiger versicherung. Actum 17 junii 1633 » (AEF, *Grand livre des Bourgeois*, II, fo 161 v<sup>o</sup>).

<sup>4</sup> Sa pierre tombale a été également dressée dans la nouvelle église de Cugy, à la gauche de celle de sa mère: « CY GIST NOBLE / HANS VLMAN HEIDT / LEUR FILS QVI DECEDA / LE IX OCTOBRE 1644 / PRIES POVR LVI ». Les trois premiers chiffres du millésime sont parfaitement lisibles, mais, le bord droit de la pierre étant dégradé, le dernier chiffre l'est moins. On croit, cependant, pouvoir y déchiffrer un 4.

<sup>5</sup> « Barbara, Leg[i]t[i]ma [filia] D[omi]ni Joannis Wllmani Heidt et Magdalena Reiff; Sp[onsores]: Petrus Reiff et Anthonia Bray — 20 junii 1615 » (AEF, *Reg. bapt. St-Nicolas 1600-1621*, p. 123). Elle sera marraine à Fribourg, le 13 septembre 1629, de Barbe Heyd, fille de Jacob Heyd et de Jeanne Zum Holtz (*Ibid.*, 1621-1657, p. 106).

<sup>6</sup> « ...noble, vertueuse et puissante dame Magdeleine Reyff, veuve de feu noble généreux, magnifique et puissant seigneur Wilhelm de Lanthen,

- 4<sup>o</sup> *Catherine*, baptisée à Fribourg, le 25 octobre 1617<sup>1</sup>.
- 5<sup>o</sup> *Marie-Magdeleine*, baptisée à Fribourg, le 22 février 1620<sup>2</sup>.
- 6<sup>o</sup> *François-Abel*, baptisé à Fribourg, le 18 mai 1621<sup>3</sup>, mort à Barraux, le 29 août 1628<sup>4</sup>.
- 7<sup>o</sup> *François-Nicolas*, baptisé à Grenoble, le 28 juin 1624<sup>5</sup>. Par son mariage avec Béatrix de Reynold, il continuera, seul, la lignée des Lanthen-Heyd, qui s'éteindra, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les Reyff de Cugy<sup>6</sup>.

dict Heydt, lui vivant, gentilhomme, escuyer, bourgeois du Conseil estroit de Fribourg, seigneur de Cugie et de Vesin, conseigneur de Montet et de Minières et collonel pour Sa Majesté très chrestienne de France ès garnison de Grenoble, du Fort de Barrault, etc., agissante icy au nom et ainsy que mère régente et tutrice naturelle de ses enfants et traitant au nom spécial de noble, sage et vertueuse demoiselle Barbe Anthoine de Lanthen, dicte Heydt sa fille... » (Vicomte de GHELLINCK D'ELSEGHEM, *Le Chartrier de la Maison de Diesbach*, Gand, 1889, pp. 250-253). Il y a lieu de rectifier *Wilhelm* en *Ulman*. L'original devait porter *Wllmann*. Cette orthographe inusitée pour un Belge a trompé Ghellinck qui l'a interprétée par Wilhelm.

<sup>1</sup> « Catharina Heidt, leg[i]t[i]ma [filia] strenui capitanei Ulmani Heidt et Magdalena Reiff. Spons[ores]: d[omi]n[u]s Carolus a Montenach, pretor (= avoyer), et Anna Meyer — 25 octobre 1617 — Jac. SCHULER » (AEF, *Reg. bapt., Saint-Nicolas* 1600-1621, p. 137).

<sup>2</sup> « Maria Magdalena, [legitima filia] d[omi]ni Vlmanni Heidt et Magdalena Reiff. Sp[onsores]: d[omi]n[u]s Nicolas a Diesbach, pretor, et d[omi]na Magdalena a Forii (= Forel) — 22 feb. 1620 — Rud. GUEY » (AEF, *Reg. bapt. St-Nicolas* 1600-1621, p. 165).

<sup>3</sup> « Franciscus Abel, f[ilius] legitimus D[omini] Umanni Heidt et Magdalene Reiff. Sp[onsores]: no[bilis] Udalricus Erhart et Margareth von Ligratz 18 maii 1621 — R. G[UEY] » (AEF, *Reg. bapt. St-Nicolas* 1621-1657, p. 6).

<sup>4</sup> Ce 29<sup>e</sup> aoust 1628, j'ay enterré dans la chapelle de Bellecombe le corps de François, fils de Monsieur le Coronel Aydt, suisse » (AMB, *Reg. par.*).

<sup>5</sup> « Ce XXIII<sup>e</sup> juin 1624, a esté baptisé François Nicollaz, filz à noble Udelric Hay, colomnel des centz suisses entretenus à Grenoble, et de dame Magdeleine Reifz, porté par haut et puissant seigneur François comte de Sault, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, et damoiselle Magdeleine Allemand de Pasquier — SAULT, Charlotte de PASQUIERS, BALME, curé » (AMG, GG. 33, f° 19).

<sup>6</sup> DHBS, IV, 453.

- 8<sup>e</sup> *Charles*, baptisé et inhumé à Barraux, 17 août-16 novembre 1625<sup>1</sup>.  
 9<sup>e</sup> *Maria*, baptisée à Barraux, le 29 février 1629<sup>2</sup>.

## III

La compagnie de Grenoble ne fut mise sur pied qu'en 1621, mais il nous a paru intéressant de rechercher, au préalable, quels

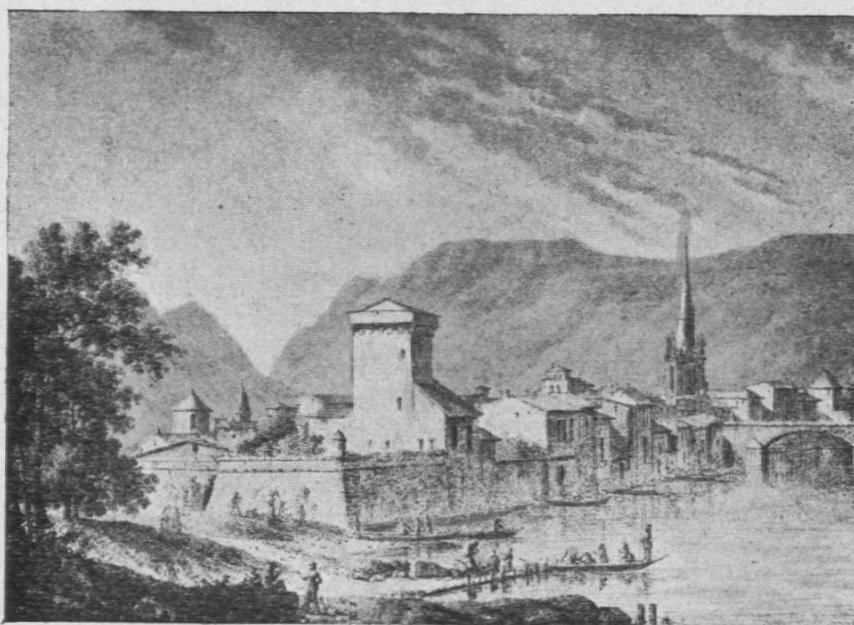


Photo Guelfo et Auffray, Grenoble.

L'arsenal de Grenoble et la Tour de l'Ile

(d'après un dessin de Bacler d'Albe  
lithographié par G. Engelmann).

<sup>1</sup> « Ce 17 aoust 1625, j'ay baptisé Charles, filz du coronel Aydt, entre les mains d'honneste Philippe Chollet, lieutenant dudit sieur coronel, et marreyne demoiselle Ursulle Aydt, belle sœur dudit sieur Aydt » (AMB, *Reg. par.*). — « Ce 16 novembre 1625, a esté enterré le corps de Charles, fils de Monsieur le Coronel des Suisses à Barraux et dans la chappelle de Bellecombe par le recteur de ladite chappelle soussigné — J. BREMOND, curé » (AMB, *Reg. par.*).

<sup>2</sup> « Le 12 février 1629, j'ay baptisé Maria, fille de Monsieur le Coronel Aydt, et l'ay baptisé entre les mains de Monsieur d'Arsse, lieutenant pr le Roy au Fort de Barraux, et marrayne a esté Dame Marie de Vignon, conétable et vefve de feu Monsieur le Conétable des Duguières » (AMB, *Reg. par.*).

rapports Ulman Heyd et les gens de sa compagnie de Barraux avaient pu avoir avec la capitale de la province où ils étaient installés depuis 1603.

Aussi certains qu'ils aient pu être, ces rapports n'ont guère marqué dans les annales dauphinoises et, quelques soins que nous ayons pris pour en retrouver la trace, ce que nous avons pu glaner est assez maigre.

Il nous faut attendre l'année 1618 pour entendre parler d'Ulman Hayd à Grenoble, dans une procuration générale qu'il passe, le 5 septembre, devant le notaire Jean Dufour<sup>1</sup>, à son secrétaire Jehan Fleuriet<sup>2</sup>.

Ensuite, faute de documents plus passionnants, versons au dossier une petite histoire de succession, qui se passa l'année suivante. Dans le courant de février 1619<sup>3</sup>, mourait à Grenoble, où il était installé, un certain cordonnier, d'origine staviacoise, nommé Pierre Avoine<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Original non retrouvé, cité dans un acte du même notaire du 5 juillet 1625 (ADI, III-E. 1250/21, fo 3 v°).

<sup>2</sup> Jehan Fleuriet, originaire de l'évêché de Châlons en Champagne, fut reçu bourgeois de Fribourg, le 28 juillet 1611, moyennant un droit de 300 livres et sur la recommandation de Jean-Daniel de Montenach: « Johan Fleuriet, uss dem Bistumb Chalon im Champagne, der Franckrychs in der Stad, umb dry hundert pfundt und das zügsusser recht syn bürg Hans Daniel von Montenach, 28 julii 1611 » (AEF, *Rôle des bourgeois*, VI, fo 63 v°). On verra plus loin qu'il occupa le poste de secrétaire d'Ulman Hayd de 1599 à 1630. Il est prénommé Jean-Nicolas, dans un acte du 19 février 1618 (AMB, *Reg. par.*).

<sup>3</sup> On ne saurait être plus précis, car le registre des sépultures de la paroisse St-Laurent, dont dépendait la rue Perrière, manque pour l'année 1619.

<sup>4</sup> Famille connue dans la bourgeoisie d'Estavayer, dès 1526, en la personne de « Petrus Avenaz, saltor » (Arch. d'Estavayer, M. C. vol. I, fo 68, et AEF, *Grosses d'Estavayer*, n° 95, fo 61). M. Bernard de Vevey, qui nous a très aimablement communiqué ce renseignement, pense qu'il faut lire « sartor » et que le personnage du même nom, mort en 1619, devait être le dernier représentant de cette famille. A moins d'une coïncidence, il est possible que cette famille ait émigré en Dauphiné, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons retrouvé, à la date du 15 juillet 1603, le contrat de mariage de *Domenge Avoine*, fille de feu Etienne, maçon au Fayet, paroisse de Barraux, avec Martin Bastian, dit *Matran* (ADI, III-E. 4837, fo 24 v°, Mathieu Charbonneau, not. à Barraux). — Normalement, on devrait retrouver le nom de

Le 23 février, « hon. Jacques Bournet, du lieu de Tavayer le Lac, Terre de Messieurs de Fribourg, soldat de la compagnie de Monsieur le colonel Heid, estant en garnizon au Fort de Barraulx », règle, par devant notaire<sup>1</sup>, les dettes de son compatriote défunt, dont il s'était porté solidairement garant avec Philippe Chollet, lieutenant de la compagnie<sup>2</sup>.

La scène se passe « dans le logis où pend pour enseigne la simèze<sup>3</sup> d'or », hôtellerie située rue Perrière, sur la rive droite de l'Isère, et tenue par Denis Marcé.

Bournet règle d'abord, à Claude Gachet<sup>4</sup>, maçon de Grenoble, 48 livres « tant pour la dépense ordinaire de feu Pierre Avoine... »

Pierre Avoine, dans les registres de la taille, rue Perrière. Or il n'en est rien jusqu'à l'année 1618 incluse, ce qui prouve que, puisqu'il y mourut en 1619, il n'y habitait pas depuis longtemps. En 1619, deux Tailles furent levées : l'une, le 6 février, l'autre, le 10 décembre. Pierre Avoine n'est nommé dans aucun de ces deux registres. En revanche, on relève, dans le premier, la mention de deux cordonniers, nouvellement installés, dont le péréquateur de la taille ne connaissait pas les noms : « ..., cordonnier à la botique de Jean Grenin, 5 sols » (AMG, CC. 35, fo 49 v°), et « ..., cordonnier à la botique de Guynat, 1 livre » (*Ibid.*, fo 50 v°). — Etant mort avant le 23 février 1619, il est clair que Pierre Avoine n'a pu cotiser à la seconde taille du 10 décembre 1619. Or, dans ce dernier registre, si on retrouve bien la mention du cordonnier qui travaillait chez Guynat, cotisant pour 16 sols (AMG, CC. 36, fo 37 v°) ; il n'est plus question de celui qui travaillait chez Jean Genin. Ce qui précède nous autorise à penser que c'est Pierre Avoine qui travaillait, rue Perrière, chez « Jean Genin, dict Oncle, cordonnier, et Catherine Puy, sa femme » (AMG, CC. 35, fo 35 v°).

<sup>1</sup> Jean Dufour, not. à Grenoble.

<sup>2</sup> Il occupait déjà ce poste, le 11 juin 1614 (AD1, III-E. 4841, fo 37).

<sup>3</sup> Cimaise ou cimarre, vase à boire, sorte d'aiguière sans bec, en forme de moulure. Le 14 janvier 1421, le consulat de Lyon décide d'acheter « IIII cymaises d'estaing » pour servir de prix aux archers et arbalétriers de la ville (Eug. VIAL, *Gens et choses de Lyon*, dans *Bull. de la Sté litt., hist. et archéol. de Lyon*, 1945, p. 44). En 1835, lors de la démolition des maisons de la rue Perrière, bordant l'Isère, pour faire le quai Perrière, cette hostellerie donna son nom à la *place de la Cymaise*, qui existe encore, sur son emplacement. (Renseignement dû à l'obligeance de M. Thevenon, conservateur des AMG).

<sup>4</sup> D'après les registres de la taille, Claude Gachet, dit le Ravassier, habitait à cette époque, rue Perrière (AMG, CC. 33, fo 53 v°, CC. 34, fo 46 v°, CC. 35, fo 45).

que aussy pour la chambre, fourniture de bois et chandelles, durant la malladie d'icelluy jusques au jour de son décès »<sup>1</sup>.

Puis, 36 livres à Anthoinie Tracy, « pour les peynes et vaccations prinses ...pour avoir icelluy Pierre Avoine gouverné, veillé et nettoyé... jusques à son décès », plus 12 livres représentant la valeur d'un « cotillon de cadis », que Pierre Avoine lui avait promis au cours de sa maladie<sup>2</sup>.

C'est, ensuite, un autre cordonnier staviacois, Claude Reynaud<sup>3</sup> nouvellement installé à Grenoble, à qui Bournet verse 24 livres « pour six voyages que led. Reynaud a fait, à la prière et réquisition dud. feu Pierre Avoine, de ceste ville au Fort de Barraulx, pour chercher argent pour soullager led. Avoine en sad. malladie, que pour despances, tant en allant que séjournant aud. Fort de Barraulx »<sup>4</sup>.

Vient encore l'hôte de la *Cimaise d'Or*, Denis Marcé, surnommé le sergent Maugiron<sup>5</sup>, qui reçoit 30 livres « pour la despance faicté en son lougis par led. Jacques Bournet, lhors que led. Bournet est venu en ceste ville, pendant la malladie de feu Pierre Avoine, en plusieurs et diverses fois, que aussy pour la despance de ceux qui portarent en terre led. feu Avoine, que pour pain et vin qui auroit esté prins dans son lougis et porté dans le lougis dud. Avoine, pour fère boire ceux que l'alèrent voir »<sup>6</sup>.

Bournet règle, encore, 6 livres au notaire Jean Dufour « pour le labeur et expédition des quittances et les attestations du juge ».

<sup>1</sup> ADI, III-E. 1250/12 fo 94 v°.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fo 96. Nous n'avons pas retrouvé cette Anthoinie, dans les registres de la taille, mais seulement: « François Tracy, dict La Brizée, chapelier » rue St-Laurent (AMG, CC. 33, fo 18).

<sup>3</sup> Famille reçue dans la bourgeoisie d'Estavayer, le 4 juin 1593, éteinte (note obligamment communiquée par M. Bernard de Vevey).

<sup>4</sup> ADI, III-E. 1250/12, fo 96 v°.

<sup>5</sup> Ce surnom autorise à penser que Marcé avait dû servir, comme bas-officier, au temps des guerres de Religion, dans le régiment catholique dauphinois de Laurent de Maugiron, comte de Montléans. Sur ce personnage, voir: Adolphe ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, Paris, 1856-1860, II, 131-133.

<sup>6</sup> ADI, III-E. 1250/12, fo 98 v°,

Enfin, au nom des héritiers absents de Pierre Avoine, mais de ses propres derniers, Jehan Fleuriet, secrétaire d'Ulman Heyd, rembourse au soldat Jacques Bournet les 156 livres qu'il venait d'avancer et lui verse, en outre, une indemnité de 18 livres « pour les peynes et vaccations... qu'il auroit vacqué à venir en ceste ville pour visiter led. feu Pierre Avoine et auroit esté nécessaire mettre un homme pour fère sa garde »<sup>1</sup>.

Il est précisé, dans ce dernier document, que « ne sont pas compris, dans cette quittance, les deniers payés aux sieurs mèdecin, apothicaire et curé par led. Jehan Fleuriet, qui en a tiré quitances »<sup>2</sup>.

Ces quelques actes ne présentent, sans doute, qu'un intérêt assez contestable, mais ils ont, cependant, le mérite de mettre en lumière l'esprit d'entr'aide des Suisses à l'étranger et de montrer que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il date.

#### IV

L'été de cette même année 1619, Ulman Heyd était à Fribourg, où l'on s'inquiétait fort de l'introduction de la Réforme, par les Bernois, dans le bailliage d'Orbe-Echallens, commun aux deux Cantons<sup>3</sup>.

Le bailli fribourgeois, Antoine de Reynold<sup>4</sup>, débordé par la propagande bernoise, avait alerté LL.EE. de Fribourg, qui nommèrent, le 9 août, pour l'assister dans la lutte, quelques délégués au nombre desquels se trouvait Ulman Heyd. Mais, le 12, un vote

<sup>1</sup> *Ibid.*, fo 99.

<sup>2</sup> Nous ne les avons pas retrouvées.

<sup>3</sup> Voir sur cette question : Dr BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg*, Fribourg, 1841-1852, II, 318-319, et E. DUPRAZ, *Introduction de la Réforme par le « Plus », dans le bailliage d'Orbe-Echallens*, dans *Rev. d'Hist. eccl. suisse*, 1916, pp. 59 et sq., et tirage à part, Fribourg, Impr. St-Paul, 1916.

— *Plus* doit s'entendre dans le sens de majorité, vote majoritaire.

<sup>4</sup> Antoine I de Reynold (1580-1638), membre du Grand Conseil 1612, grand sautier 1613, bailli d'Orbe-Echallens 1615-1619, lieutenant 1621, puis capitaine au régiment des Gardes suisses en France 1625, successeur d'Ulman Heyd à la tête de la compagnie de Barraux 1630. C'est de lui dont il est question dans notre étude sur cette compagnie, pp. 17-27.

en faveur de la Réforme avait lieu dans les deux villages de Penthéréaz et de Poliez-le-Grand, et, le 17, Heyd et les délégués envoyoyaient à LL.EE. un rapport fort pessimiste.

« Fribourg, écrit à ce sujet le Dr Berchtold, n'accepta que provisoirement le fait accompli et se berça du chimérique espoir que la Diète et même l'Etranger viendraient lui aider à reconquérir, par la force des armes, ce qu'elle avait perdu. » Le duc de Lorraine, les évêques de Bâle et de Lausanne, l'abbé de Saint-Gall furent, successivement, sollicités. Le Maréchal de Lesdiguières ne fut pas épargné, non plus.

Lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, il exerçait, dans cette province, une sorte de vice-royauté, dont l'Histoire offre peu d'exemples<sup>1</sup>. A cette époque troublée par les luttes religieuses sans cesse renaissantes, ancien chef des protestants, encore protestant lui-même<sup>2</sup>, mais partisan convaincu de la monarchie et foncièrement fidèle au Roi, Lesdiguières jouissait, dans les deux camps, d'un prestige incomparable, que sa gloire militaire, déjà légendaire, et ses qualités de fin politique et d'administrateur avisé ne suffisent pas toujours à expliquer.

Son épée, aussi prompte que redoutable, étant toujours à craindre, MM. de Berne prirent les devants et résolurent de l'intéresser à leur cause. Mais il n'était pas dans la ligne politique de Lesdiguières d'intervenir en ce débat. En outre, tout occupé à cimenter l'alliance franco-savoyarde, toute neuve et fort précaire encore, qu'il avait mis des années à mettre sur pied, Lesdiguières recevait à Grenoble, au même moment et avec tout le faste qu'il savait déployer, la propre sœur de Louis XIII, Christine de France, dont le récent mariage avec le Prince de Piémont était aussi son œuvre. Attentif aux menées espagnoles dans la Péninsule et, particulièrement, aux ambitieux projets de sécession du duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, qu'il favorisait secrètement, il fallait que Lesdi-

<sup>1</sup> Le Cardinal Bentivoglio, Nonce apostolique à Paris, disait même, dans une dépêche adressée à Rome, le 31 janvier 1618: « essendo egli più che rè in Delfinato » (CD, p. 407, n. 3).

<sup>2</sup> Sa conversion, ou plutôt, sa reconversion au catholicisme, d'ailleurs assez politique, n'aura lieu que le 23 juillet 1622. Sur cette question, voir: CD, pp. 499-518.

guières eût les mains libres. C'est pourquoi, le 21 octobre 1619, au milieu des fêtes qu'il donnait en l'honneur de la Princesse de Piémont, se contenta-t-il de répondre aux Bernois par des paroles pleines d'honnêteté<sup>1</sup>.

C'est alors que Fribourg s'avisa, également et avec quelque peu de retard, de le saisir, à son tour, de la question. Le 27 octobre, LL.EE. lui dépêchèrent Ulman Heyd<sup>2</sup>, porteur d'une lettre dont on ne connaît que l'analyse<sup>3</sup>. Ce ne fut pas un simple rôle de messager dont Heyd fut chargé. Bien au courant de la question, du fait de sa participation à la commission d'enquête, l'été précédent, il fut investi d'une véritable mission diplomatique<sup>4</sup>. Mais, pour les raisons que l'on sait, cette démarche n'obtint pas le résultat souhaité par LL.EE. de Fribourg, auxquelles Lesdiguières répondit, le 6 novembre, par la lettre suivante, que Heyd fut chargé de leur apporter:

*Messieurs les Advoyers et Conseil de la Ville et  
Canton de Fribourg.*

» Très honorés seigneurs,

« J'ay receu vostre lettre de la main du sieur Heyd et y aprins, tant par sa bouche que par les mémoires qu'il m'a laissé, ce qui

<sup>1</sup> Sur cette question, voir: CD, pp. 396-420.

<sup>2</sup> En route pour Grenoble, Heyd écrit à LL.EE., le 29 octobre, de Coppet, où il a rencontré son sergent Jacques Villiet, porteur de nouvelles de France, qu'il leur envoie. Il compte être à Chambéry, le 31, et y voir M. de Montalin (?), sur la recommandation du baron de Rolle (Joannès II de Steiger) (AEF, *Pap. de Fr.* et mention au *Manual*, 7 novembre).

<sup>3</sup> AEF, *Missival*, no 37, p. 719, texte original non retrouvé.

<sup>4</sup> Ce n'était pas la première fois que Heyd remplissait pour Fribourg une mission importante. En 1609, il eût de nombreuses conférences à Paris avec les conseillers d'Etat Lefèvre de Caumartin, Méry de Vic et Jeannin de Castille, au sujet du règlement de deux créances de 80 000 et 11 500 couronnes. Par lettre datée de Paris, le 19 janvier 1609 (AEF, *Pap. de Fr.*), Heyd informe LL.EE. qu'il a obtenu le règlement des 11 500 couronnes, qu'il leur envoie par courrier spécial, et que les 80 000 couronnes leur seront remises à Soleure, par l'ambassadeur (Eustache du Refuge). Sur Caumartin, de Vic et Castille, qui avaient été ou devinrent, ensuite, ambassadeurs auprès des Cantons, voir: DHBS, II, 446, VII, 117 et II, 441.

s'estoit passé au bailliage d'Echallance, entre vous et les Seigneurs de Berne ; ils m'en avoient désià informé, quasy conformément à l'information qu'il vous a pleu m'en donner, de sorte qu'il ne s'en faut guère que vous ne conveniez ce fait et, quant aux droictz, vous estes si sage et si bien avisé que vous le rendez l'un à l'autre, par l'entremyse de vos commungs amys, sans le rechercher par les voyes extrêmes, qui apporteroient de la désunion, et la désunion une inévitale ruyne.

» Vous remerciant très humblement de l'honneur que vous m'avez faict en me faisant part de l'estat de cette affaire, de quoy je me crois grandement vostre obligé, ainsy que le sieur Heyd vous le tesmoignera. Dieu vous conserve et je vous offre, de bien bon cœur, tout le service que vous pouvez désirer. Très honorés Seigneurs, de vostre bien humble et affectionné serviteur

» LESDIGUIERES.

» Le 6 novembre 1619, à Grenoble. »<sup>1</sup>

Ulman Heyd n'en était, certes, pas à son premier contact avec Lesdiguières, puisque ce fut sur sa recommandation, en 1603, qu'il reçut d'Henri IV la survivance de la compagnie de Barraux. Or, le Maréchal passait pour bien connaître ses officiers et savoir ce qu'il pouvait en attendre, mais il est possible que l'affaire d'Echallens lui ait permis de mieux connaître Heyd et de l'apprécier davantage et qu'à la faveur de cette mission, où l'officier se doublait d'un diplomate, Lesdiguières ait conçu le projet de lui confier le commandement d'une seconde compagnie suisse, dont il allait demander au roi la création, pour l'installer dans la ville de Grenoble.

V

Sans vouloir pénétrer bien avant dans cette période touffue de la politique intérieure française que représente le ministère d'Albert de Luynes, si fertile en intrigues de toute sorte, il faut en dégager, cependant, quelques points essentiels à l'intelligence de ce qui nous occupe<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> AEF, *Pap. de Fr.*, original avec signature autographe, mention au *Manual*, 13 novembre, et DR, II, 254.

<sup>2</sup> Sur toute cette question, voir CD, pp. 421-456.

Depuis la promulgation de l'Edit de Nantes, le clergé français réclamait, sans relâche, le rétablissement du culte catholique en Béarn et la restitution des biens ecclésiastiques confisqués, naguère, par Jeanne d'Albret.

Ce que, par prudence, Marie de Médicis et Concini n'avaient pas osé faire, ennemi juré des Huguenots, Luynes le fit : le 25 juin

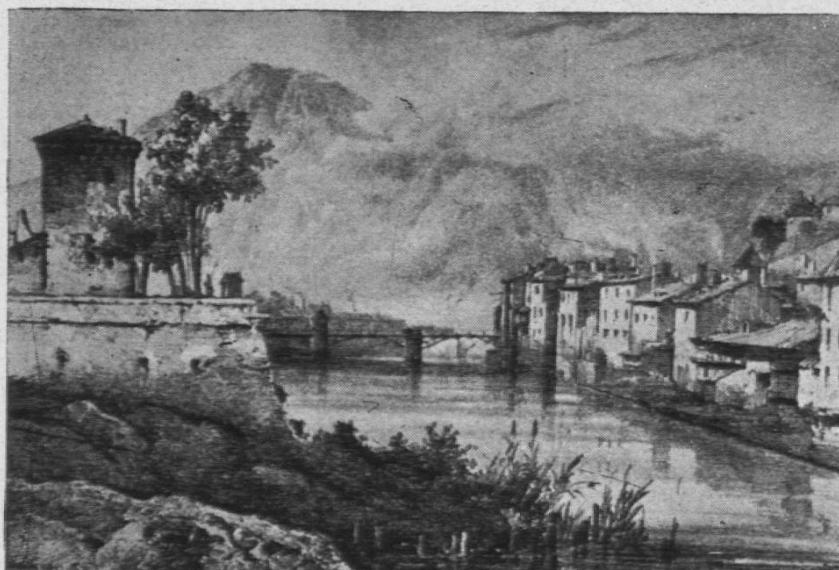


Photo Guelfo et Auffray, Grenoble.

**La Tour de l'Île**

(d'après une lithographie extraite de:  
*Le Paysagiste*, Paris-Londres, s. d., pl. 80).

1617, un arrêt du Conseil rétablissait le libre exercice du culte catholique en Béarn et accordait aux gens d'Eglise la mainlevée de tous leurs biens séquestrés.

A ces nouvelles, comme on peut bien penser, tous les Protestants de France s'agitèrent et ce ne fut que grâce à l'esprit conciliant et modérateur de Lesdiguières et de du Plessis-Mornay que l'on pût convoquer, en 1619, l'assemblée de Loudun, pour tenter de donner une solution pacifique à cette affaire du Béarn, qu'au dire du sage du Plessis-Mornay, « on laissait en croupe, comme un levain pour tourner les armes contre les Eglises »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre du 26 mai 1619, à Fontenay-Mareuil, citée p. CD, p. 423.

En compensation de la restitution des biens d'Eglise du Béarn, il fut convenu que les Réformés recevraient une allocation annuelle de 15 000 écus pour l'entretien des pasteurs, qu'ils disposeraient, désormais, de deux charges de conseillers au Parlement de Paris et du gouvernement de la place de Lectoure, que le brevet relatif à leurs places de sûreté serait reconduit pour quatre ans et que leurs cahiers de doléances seraient examinés par le roi.

Mais, la guerre civile, ainsi évitée par ces mesures, ne le fut que pour peu de temps. L'année suivante, après avoir plus ou moins accordé aux Réformés les satisfactions qu'il leur avait promises à Loudun, Louis XIII se rendit, en personne, en Béarn, pour y parachever le rétablissement de son autorité: entrant à Pau « plus en vainqueur qu'en souverain<sup>1</sup> », il sévit avec vigueur contre les Réformés factieux, remit le clergé en possession de ses biens et réunit officiellement à la Couronne de France la province de Basse-Navarre et la souveraineté du Béarn.

« Mais cette expédition, juste et nécessaire dans son objet, modérée même en ses principaux actes, utile et bienfaisante dans ses deux plus grands résultats: l'établissement de la tolérance religieuse et l'incorporation du Béarn à la France, fut dénaturée par le fanatisme, noircie par la calomnie et elle allait servir de prétexte à des luttes sanglantes. »<sup>2</sup>

Lesdiguières n'ignorait pas que les événements du Béarn, exploités par une habile propagande partisane, allaient être l'occasion d'un nouveau soulèvement des Réformés. Sortes de petits Parlements en herbe, leurs synodes nationaux ou même provinciaux, comme celui qui se tenait, alors, à Alés, s'occupaient bien plus de politique que de dogme, il faut en convenir, et rêvaient, quoique peut-être assez confusément, d'établir en France la démocratie à l'ombre des Evangiles<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> CD, p. 434.

<sup>2</sup> CD, pp. 434-435.

<sup>3</sup> On en trouve l'écho dans *La prière du Gascon*, pièce anonyme, parue en 1621:

Ces aspirations, qui pouvaient conduire la royauté à sa perte, étaient contraires à tout le système politique de Lesdiguières. Aussi était-il résolu à s'y opposer de toute sa puissance. En outre, si la guerre civile venait à éclater, Lesdiguières voulait que sa province de Dauphiné, déjà si souvent meurtrie par les précédentes, en fût préservée. C'est pourquoi, le 17 octobre 1620, il eût avec le duc de Guise, gouverneur de Provence, et le Maréchal de Coligny, qui jouissait d'une grosse influence sur les Réformés du Languedoc, une entrevue à Sisteron pour convenir de toutes les précautions nécessitées par la situation.

En l'absence de tout document, il n'est pas exclu de penser que ce fut au cours de la Conférence de Sisteron et dans le cadre des dispositions qui y furent arrêtées que vint à Lesdiguières l'idée

---

*Ils se vantent qu'en république  
Ils mettront l'Estat monarchique  
Et se rendront aux rois esgaux.  
Au diable! les Huguenaux!*

Lesdiguières, lui-même, a parlé nettement de la « démocratie rochelaise » (DR, II, 282). Avec du Plessis-Mornay, M. Dufayard le taxe d'exagération, en faisant remarquer qu'« il ne faut pas voir un sérieux essai de république huguenote dans l'organisation de cette résistance à l'autorité royale » instaurée par l'assemblée de La Rochelle, ni « mesurer les forces du parti huguenot sur la hardiesse de ses résolutions » (CD, p. 461). La question n'est pas de savoir si les entreprises des Protestants étaient assurées de succès ou non. Mais, il est certain que, si l'on avait toléré que les Protestants discutassent librement des affaires de l'Etat, il n'aurait pas été possible, à la longue, de ne pas accorder le même privilège aux Catholiques, ce qui eût été absolument contraire aux idées du temps. On est obligé de constater que l'esprit démocratique cheminait, avec le libre-arbitre, dans les fourgons protestants et c'est là ce que Lesdiguières entendait dénoncer. C'est, aussi, le développement de cet esprit démocratique, chez les Protestants, beaucoup plus que le succès de leurs entreprises, qui amena Louis XIV à décréter la Révocation de l'Edit de Nantes, geste, par ailleurs, déplorable et de si funeste conséquence. Au surplus, les Protestants de France ne manquaient-ils pas de modèles à imiter: la République des Provinces-Unies et la Confédération des XIII Cantons, si, toutefois, l'organisation patricienne de ces derniers peut être considérée comme une institution démocratique. (Sur cette distinction voir: Louis ROUGIER, *La défaite des vainqueurs*, Genève, Ed. du cheval ailé, 1947, p. 28.) Nous prions nos nombreux amis de la Religion réformée d'excuser cette note et de n'y voir qu'une mise au point, qui ne désire pas sortir du cadre de l'Histoire.

de demander au roi la création et l'établissement à Grenoble d'une petite garnison permanente, dont il pût être entièrement sûr.

La fidélité des Suisses au Roi de France, leur allié perpétuel, était, déjà à cette époque, aussi légendaire que leur bravoure. La situation nécessitait, en outre, que cette garnison fût catholique. Aussi, le choix de Lesdiguières devait-il, tout naturellement, se porter sur les Fribourgeois, qu'il connaissait de longue date, et sur Ulman de Lanthen-Heyd, qui avait fait ses preuves, depuis vingt ans, à la tête de la compagnie de Barraux.

C'est Miron<sup>1</sup>, l'ambassadeur de France à Soleure, qui, sur la demande de Lesdiguières, sollicita de MM. de Fribourg la levée de cette nouvelle compagnie, par la lettre suivante, qu'il leur adressa le 2 mars 1621 :

*« Magnificques Seigneurs,*

» Ayant été adverti par Monsieur le duc des Duguières du commandement qu'il avoit du Roy de l'aller trouver en diligence et de mettre, en mesme temps cent hommes de Vostre Nation dans la ville de Grenoble, soubz la charge du Sr capitaine Heyd, de Vostre Conseil, avec ordre à moy de vous en faire la demande au nom de Sa Ma<sup>té</sup>, j'ay bien voullu, pour m'accquitter comme je doys de ce commandement qui m'est faict de telle part, vous en avertir aussytost et vous représenter l'estat que le Roy faict de Vostre Canton et de la fidélité de vos patriotes et subiectz pour leur confier la garde de ses places les plus importantes. Comme Sa Ma<sup>té</sup> ne double point de Vostre affection en son endroict, ainsy que je vous ay faict cognoistre la sienne en tout ce que j'ay pensé vous trouver à contentement, j'estime que le souvenir qu'il vous plaist d'en tesmoigner vous invitera d'autant plus à m'accorder cette req<sup>te</sup> et de donner aussytost congé aud. Sr Heyd, tant pour sa personne que pour lesd. cent hommes qu'il vous plaira luy permettre de lever en toute diligence. Et n'estimez pas, pour cela, que vostre pais de-

---

<sup>1</sup> Robert Miron (1569-1641), sieur du Tremblay, conseiller au Parlement de Paris 1595, conseiller d'Etat 1604, Prévôt des marchands et Président du Tiers-Etat aux Etats Généraux 1614, ambassadeur en Suisse du 16 novembre 1617 au 19 juin 1627, puis Intendant du Languedoc jusqu'à sa mort (DHBS, IV, 763).

meure desgarny, ny que vos affaires en empirent, mais, au contraire, vous pouvez bien juger, puisque led. seigneur duc a surtout conseillé au Roy de se servir en ceste occasion de vos suietz, qu'il n'oubliera pas aussy à faire valoir prez de Sa Maté le tesmoignage de vostre entière affection au bien de ses affaires afin de tant mieux rendre considérables vos intérêts et embrasser sérieusement ce qui regarde vostre utilité et conservation. Et, me promettant de vous toute favorable response, conforme à ma demande, je finirai la présente pour vous saluer des mes plus affectueuses recommandations et prieray Dieu, Magnificques Seigneurs, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

» De Soleure, ce 2<sup>o</sup> mars 1621.

» Vostre plus affectionné amy et serviteur<sup>1</sup>.

» R. MYRON ».

MM. de Fribourg accordèrent la levée, sans difficulté, au Conseil du 8 mars<sup>2</sup>. Quant à Heyd, persuadé à l'avance de la réponse favorable de Fribourg, il avait dû quitter Grenoble, vers la fin de février, porteur d'une lettre de Lesdiguières, écrite le 22, à l'adresse de *Messieurs les Syndicz et Conseil de la ville de Genève*, destinée à faciliter le passage, sur le territoire de la petite république, de la troupe qu'il allait chercher à Fribourg. En voici la teneur:

« Messieurs,

» Voici Monsieur le Collonnel Heyd qui vous rend ceste lettre. Il conduit une compagnie de cent Suisses qu'il a levez par le commandement du Roy et les passe par vos estats et par vostre ville. Mais, afin que personne ne luy donne d'empeschement, en ceste occasion, je vous ay voullu supplier, comme je fay, de luy donner non seulement le libre passage, mais l'assister de toutes vos faveurs, vous assurant que vous ferez office très agréable au Roy, au service duquel ceste affaire importe. J'en feray, moy mesme, rapport à Sa Majesté et, sur ce, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous conserve.

» Vostre bien humble et plus affectionné serviteur

» LESDIGUIÈRES.

<sup>1</sup> AEF, *Pap. de Fr.*, original, inédit.

<sup>2</sup> AEF, *Manual*. La réponse de Fribourg à Miron ne figure pas au *Missival*.

» Le 22 février 1621, à Grenoble »<sup>1</sup>.

Cette lettre dût être présentée à LL.EE. de Genève, le 20 mars, car ils ont noté, à cette date<sup>2</sup>, dans le registre de leurs délibérations :

« Ont esté receues lettres dud. seig<sup>r</sup> Mareschal par lesquelles a prié Messeig<sup>rs</sup> d'assister de leurs faveurs le Sr colonnel Heyd sur le passage de cent Suisses qu'il doit conduire et faire passer par ceste ville pour mener en Dauphiné pour le service de S. M<sup>té</sup>. Arresté que l'on tienne compagnie aud. Sr colonnel et que les Srs sergents maiors se trouvent à la porte pour luy offrir toute faveur. Mais, à l'instant de cette délibération, il a passé outre avec lesd. cent Suisses, sans avoir arresté dans cette ville »<sup>3</sup>.

Soit qu'il fut pressé de regagner Grenoble, soit qu'il ne tint pas à courir le risque de voir ses nouvelles recrues s'égailler dans une ville de réputation, cependant, assez austère, Heyd ne profita pas des bonnes dispositions de MM. de Genève et reprit, incontinent, le chemin de Grenoble, où il arriva sans encombre<sup>4</sup>. Il en informa, peu après<sup>5</sup>, MM. de Fribourg, qui le félicitèrent, par lettre du 15 avril<sup>6</sup>, de l'heureuse issue de son voyage.

A peu de temps de là, les choses se gâtèrent. Les Protestants, assemblés à La Rochelle, contre la volonté du Roi, se préparaient ouvertement à la guerre pour se venger des événements du Béarn et leurs intransigeantes prétentions y menaient tout droit, malgré les sages conseils que Lesdiguières ne cessait de leur prodiguer.

<sup>1</sup> AEG, P. H. 2671, original, et DR, II, 291.

<sup>2</sup> La mention en est, en fait, portée à la date du 10 mars, mais Genève suivait encore, à cette époque, le calendrier julien. Nous avons transposé toutes les dates concernant Genève dans le style grégorien.

<sup>3</sup> AEG, R. C. 120, f° 73. Nous remercions vivement M. Paul-F. Geisendorf, archiviste adjoint de l'Etat de Genève, qui a bien voulu nous communiquer ce texte.

<sup>4</sup> On aurait pu espérer trouver des détails sur l'installation de la compagnie à Grenoble dans les délibérations du Conseil de la ville, malheureusement le registre des délibérations de l'année 1621 manque depuis plus de 250 ans. Un inventaire de 1682 constate déjà sa disparition (AMG, II. 13).

<sup>5</sup> Sa lettre n'a pas été conservée, mais il en est fait mention au Conseil du 11 avril (AEF, *Manual*).

<sup>6</sup> AEF, *Missival*, n° 37, p. 933.

Au début de juin, l'armée royale se mit en route pour la vigoureuse campagne de l'année 1621, qui fut marquée, comme on sait, par les sièges de Saumur, Saint-Jean-d'Angely, Clérac et Montauban.

Tandis que Lesdiguières et ses troupes guerroyaient avec l'armée royale, vigilantes, les compagnies fribourgeoises de Barraux et de Grenoble veillaient sur le Dauphiné.

La compagnie de Grenoble eût vite besoin de renforts pour les tâches de surveillance qui lui incombaient. Dans sa séance du 26 juin, le Conseil de Fribourg lui accorde un renfort de cent hommes, ce qui doublait déjà son effectif, et dans celle du 4 octobre, un autre de cinquante<sup>1</sup>.

Toutes les lettres conservées d'Ulman Heyd sont rédigées en allemand et adressées à LL.EE. de Fribourg, aussi n'hésiterons-nous pas à transcrire intégralement la seule lettre que nous connaissons de lui en français, lettre qu'il écrit de Grenoble, le 9 août 1621, à *M. de Montenach, advoyer de la ville et canton de Frybourg, mon très honoré seigneur, à Frybourg*, pour lui relater les événements de France.

« Monsieur,

» Je vous ay bien voullu donner des nouvelles que nous avons eu, en ces cartiers, et vous diray, Monsieur, que le Roy est maintenant au siège de Clérac, petite ville, mais bien forte, où il y avoit quatre mil hommes de guerre dedans, le jour que le Roy les fit investir. Ils firent une sortie ensuite de laquelle il [y eût] une furieuse escarmouche, qui dura cinq heures. Il demeura sur la place, du costé des ennemys, quinze centz hommes. Ils furent repoussés jusque sur la contrescarpe de la ville, là où le Roy fit d'abord loger dix régiments de gens de pied. Du cousté du Roy, il en demeura aussy et des gens de marque: Monsieur de Terme et Monsieur d'Andellot. Les assiégés ont voullu parlementer, mais le Roy ne les a pas voullu escouter et a dict que, à Saint Jehan d'Angely, il avoit monstré sa clémence, mais que, à Clérac, il montreroit sa justice. Monsieur le Mar<sup>al</sup> des Lesdiguières a conduit cette action sans qu'il luy soit arrivé aucun mal, encore qu'il ayt tousiours esté dans les hazars le plus avant. Monsieur du Mayne a investi

---

<sup>1</sup> AEF, *Manual*, à ces dates.

Montauban. Messieurs de Toulouze ont offert au Roy, pour les fraiz du siège de Montauban, quatre centz mil livres et vingt pièces de canon avec les munitions et quatre mil hommes de pied entretenuz pour trois mois à leurs despens. Monsieur de Blascon<sup>1</sup> a voulu pétarder un bon et riche bourc, nommé Roche-Morte<sup>2</sup>, qui est sur le bord du Rosne, mais son entreprinse n'a pas réussit et, de rage et pour vengeance, a pillé une abbaye de nonnains, où il a permis beaucoup de viollance et d'extortion, de quoy Sa Mat<sup>e</sup> est fort irritée. L'on attend Monsieur le Prince [de Condé] à Lyon, pour le quinzième de ce mois avec cinq mil hommes. Il n'y a pas longtemps qu'il s'est tenu une assemblée par ceulx de la Religion en Dauphiné, en un lieu nommé Dye, de quoy le Roy est mal satisfait. L'on tient que Sa Mat<sup>e</sup> passera par ce pais de Dauphiné pour y establir un bon ordre, ou bien il remettra le tout à Monsieur le Mar<sup>a1</sup> de Lesdiguières. Messieurs de la Cour de Parlement d'Aix en Provence on fait pendre un ministre, parce qu'il n'a pas voullu embrasser, ny se déclarer de la partye de son Roy et prince naturel, ains ne s'est point voullu déporter du party de l'assemblée de La Rochelle. Monsieur de Morges<sup>3</sup> et Monsieur le Premier Président de la Cour de Parlement de cette province de Dauphiné ont escrit à Messieurs de Genefve et prié de ne point laisser passer personne du pais de Vaux par leur ville pour s'en aller en France et, notamment, en Dauphiné, parce qu'ilz prétexte d'aller chercher leur party et se joignent à ceulx de la Religion. Ils ont promis de n'en point laisser passer.

» Voillà, Monsieur, toutes les nouvelles que nous avons. Je vous tiendray tousiours averty de tout ce qui se passera, je vous

<sup>1</sup> Hector d'Armand de Forest, seigneur de Blacons, un des chefs protestants dauphinois.

<sup>2</sup> Rochemaure (Ardèche).

<sup>3</sup> Abel de Bérenger, seigneur de Morges, gouverneur de Grenoble et du Fort de Barraux, et Claude Frère, Premier Président au Parlement de Grenoble, avaient été, conjointement, commis par Lesdiguières à l'administration du Dauphiné en son absence.

prie de le croire, et je suis, de tout cœur, Monsieur, vostre très humble et très obéyssant serviteur.

» Ulmann HEYDT. »<sup>1</sup>

Quelques semaines plus tard, le Dauphiné s'agitait à son tour. Les menées de Montbrun et le complot avorté du comte de La Suze sur Grenoble décidèrent Louis XIII à y renvoyer Lesdiguières pour parer aux événements. Le renfort de cinquante hommes, octroyé à Heyd par Fribourg, le 4 octobre, semble devoir s'y rapporter. Il est plus que probable que la compagnie Heyd dut, alors, participer à la courte campagne de guerillas qu'entreprit Lesdiguières contre les bandes de Montbrun, en décembre 1621 et janvier 1622.

Mais, l'assemblée provinciale de Nîmes ayant élu le duc de Rohan, chef et général des Eglises réformées, la guerre reprit de plus belle au printemps suivant: Guise devait attaquer Rohan par la Provence, Montmorency par les Cévennes et Lesdiguières par le Vivarais.

Durant cette campagne du Vivarais, il est à peu près certain que la compagnie Heyd prit part à l'assaut et à la reddition de la place-forte du Pouzin, du 4 au 6 mars 1622<sup>2</sup>, sous les ordres du comte de Maugiron<sup>3</sup>, puis du marquis de Saint-Chamond<sup>4</sup>. Mais,

<sup>1</sup> AEF, *Pap. de Fr.* — Cette lettre fournit un exemple typique des renseignements que fournissaient, alors, à leurs souverains naturels, les officiers suisses au service de France, et permet de constater, chez Ulman Heyd, un degré d'instruction que la plupart des officiers de l'époque étaient loin d'avoir.

<sup>2</sup> Localité de l'Ardèche, à 17 km. Est de Privas, au confluent du Rhône et de l'Ouvèze.

<sup>3</sup> Timoléon de Maugiron (1567-1622), célèbre homme de guerre de ce temps, issu d'une des plus illustres familles du Dauphiné (ROCHAS, II, 132-133). Il conduisit l'attaque de Pouzin « avec autant de malheur pour lui que de bonne conduite et de courage; car s'estant avancé vers une vieille église ruinée, fort près de la ville, il y fut blessé d'une mousquetade au col, qui lui coupa la veine jugulaire, dont il mourut peu après ». (Louis VIDEL, *Histoire du Connétable de Lesdiguières*, Paris, 1666, II, 193-194).

<sup>4</sup> Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, comte de Miolans et d'Anjou (1586-1649), commandeur du St-Esprit, maréchal-de-camp, Ministre d'Etat (Maurice de BOISSIEU, *Énécologie de la Maison de Saint-Chamond*, Saint-Etienne, 1888, pp. 133-183).

le mois suivant, la place prise étant, à nouveau, menacée par les Protestants, on retrouve, effectivement, la trace de la compagnie dans l'*Ordre pour la garde et la conservation du Pouzin*, donné par Lesdiguières, en date du 9 avril: « ...Le sieur Colonel Haidt [aura soin] du retranchement dud. lieu du Pouzin, vers le bout du pont... »<sup>1</sup>.

Mais, les choses se calmèrent. A la fin d'avril, Heyd est de retour à Grenoble, d'où, les 30 avril et 3 juin, il envoie à LL.EE. de Fribourg des renseignements sur les « troubles »<sup>2</sup>.

Tandis qu'une partie de la compagnie montait la garde au Pouzin, l'autre dût assurer, avec le régiment de Sault, le service d'honneur aux cérémonies qui se déroulèrent à Grenoble, du 23 au 27 juillet 1622, pour la conversion de Lesdiguières au catholicisme, son élévation à la dignité suprême de Connétable de France et sa réception dans l'Ordre du Saint-Esprit, puis aux fêtes qui les prolongèrent à Vizille, au début du mois d'août.

Par une lettre du 22 août, malheureusement perdue<sup>3</sup>, Heyd relata ces cérémonies à LL.EE., puis retourna au Pouzin, d'où il entretint avec Fribourg une volumineuse correspondance. Quatre de ses lettres ont maintenant disparu<sup>4</sup>. Une cinquième, fort longue, heureusement demeure<sup>5</sup>, datée du Pouzin, le 20 septembre 1622. Elle nous montre avec quel soin, sentant la paix prochaine, Ulman Heyd suit les événements militaires et les pourparlers diplomatiques pour en faire part à ses souverains. Il relate les conférences tenues à Saint-Privat<sup>6</sup>, entre le Connétable et le duc de Rohan, pour mettre

<sup>1</sup> Anciennes archives du marquis de Florent à Tain (actuellement à M. Jacques de Blessens, Ministre de France à Addis-Abbeba), original, et DR, II, 349.

<sup>2</sup> AEF, *Manual*. Malheureusement ces lettres n'ont pas été conservées.

<sup>3</sup> Schneuwly l'a lue, de son temps, aux AEF, *Pap. de Fr.*, où nous l'avons vainement cherchée. On possède une bonne relation des cérémonies dûe à la plume de Louis Videl, témoin oculaire et secrétaire du Connétable (II, 205-218), mais il n'y est pas question des soldats fribourgeois.

<sup>4</sup> Schneuwly signale avoir vu quatre lettres de Heyd à Fribourg, datées du Pouzin, les 10 et 19 septembre, 3 et 16 octobre 1622, qui ne sont plus aux AEF, *Pap. de Fr.*

<sup>5</sup> AEF, *Pap. de Fr.*

<sup>6</sup> St-Privat-les-Vieux, à 5 km. d'Alès (Gard).

au point les articles de paix. Rohan, assure Heyd, a consenti, entre autres, à ce que le Connétable et le Maréchal de Créqui, son gendre, aillent à Montpellier avec mille Confédérés et le régiment des Gardes et y demeurent jusqu'à ce que les fortifications qui s'y font soient complètement terminées<sup>1</sup>. Mais, Rohan n'ayant pu faire entendre raison aux Montpelliérains, la paix fut brisée<sup>2</sup>. La bataille, qui reprend le 25 août, est contée par Heyd avec un grand luxe de détails: on canonne la ville de 70 pièces de canon<sup>3</sup> ...beaucoup de seigneurs sont blessés... M. de Montmorency est atteint de trois blessures. On espère le sauver<sup>4</sup>... Le Connétable et le duc de Rohan continuent leurs pourparlers... on s'attend à la conclusion de la paix<sup>5</sup>.

Moins d'un mois plus tard, le 17 octobre, 1622, les articles de la paix étaient signés et, le lendemain, les troupes royales faisaient leur entrée dans Montpellier.

## VI

Après la Paix de Montpellier, qui mit fin à la campagne de 1622, Louis XIII vint rendre visite au Connétable, à Grenoble et dans son château de Vizille<sup>6</sup>. Là encore, la compagnie Heyd dut

<sup>1</sup> « ...Herr Connestable und Mal de Créqui sich mitt 1000 Eydtgenossen und le régiment de Garde gehn Montpillierz verfügen unnd daselbsten verblyben, bis daz diejenige Bastyen und Vestungen, welche sy befelchen und gute Rechten würden, allerdingen nidergeschliessen syendt » (AEF, *Pap. de Fr.*, 20 septembre 1622).

<sup>2</sup> « ...so ist der friden gebrochen worden » (*Ibid.*).

<sup>3</sup> « ...mitt 70 stuckhen starckh und streng die statt beschiesst » (*Ibid.*).

<sup>4</sup> ...furnemer und nambhafter herren verletzt und umbkhommen syendt, als under anderer Mr de Montmoranci an dryen underschydlichen ortten mit spiess gestossen worden, man dennoch verhoft es werde jme diss am leben nitt schädlich noch tödtlich syn... » (*Ibid.*).

<sup>5</sup> « Darzwüschen so haben sich mehrgedacht herren Connestable und de Rohan nochmahlen zusemmen gethan, doch ein endtlichen versuch gethun und geunderstahn, daz vermittelbt solcher conferenz der friden möge styff gemacht werden... » (*Ibid.*).

<sup>6</sup> Après quoi, Lesdiguières suivit le Roi à la Cour. Jacques Fegely, capitaine au régiment des Gardes suisses, écrivait de Compiègne à LL.EE., le 29 mai 1623: « Quand aux nouvelles, la Cour est toujours fort grande, remplie de force princes et seigneurs, qui passent leur temps avecq le Roy à la chasse et font force festins et réjouissances » (AEF, *Pap. de Fr.*).

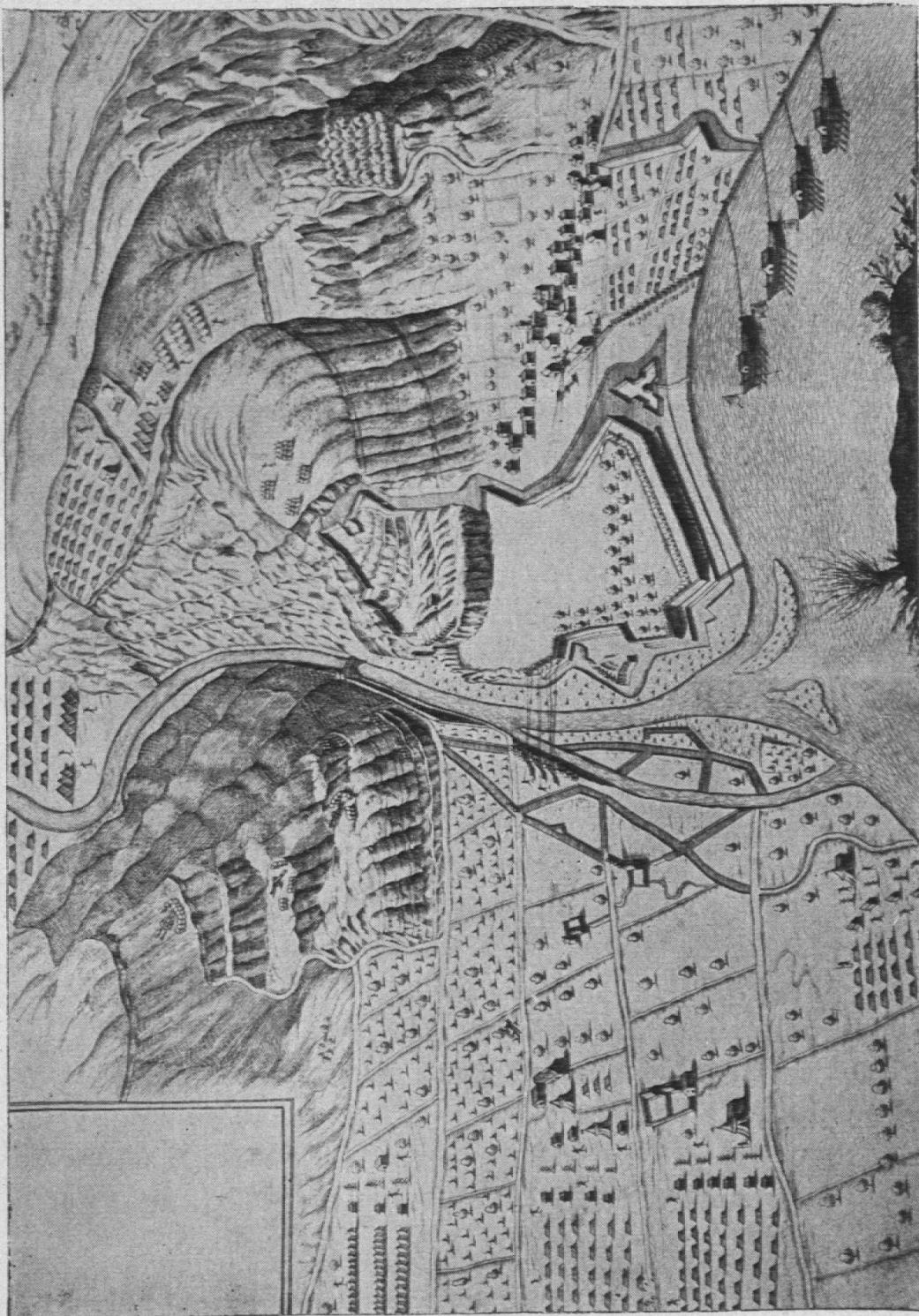


Photo P. Alexandre, Lyon.

Perspective de la bataille du Pouzin  
(d'après une gravure sur cuivre extraite de:  
*Les triomphes de Louis-le-Juste*, Paris, 1649).

rendre les honneurs. Mais c'est, précisément, durant le court séjour du Roi que se fixa, définitivement, la destination de la compagnie et c'est un passage des *Mémoires* du comte de Brienne<sup>1</sup> qui nous l'apprend :

« Le Roi fut receu dans le Dauphiné par M. de Lesdiguières ; mais S. M. fût fort surprise quand elle seut que le Parlement de Grenoble demandoit qu'on détruisit l'Arcenal et qu'on fit un changement dans les Places dont le Connétable étoit gouverneur. Cependant, Sa Majesté s'étant déclarée une fois en faveur de cette Compagnie et s'étant, d'ailleurs, souvenue du service que M. de Lesdiguières venoit de lui rendre tout nouvellement, elle consentit au tempérament que M. de Lesdiguières proposa *de mettre des Suisses en l'Arcenal*, en y laissant, toutefois, une compagnie de François et en y mettant un lieutenant catholique... ».

On voit que la grandeur de Lesdiguières n'allait pas sans susciter bien des rancunes et des jalousies, surtout dans ce Parlement, souvent ombrageux et turbulent, qu'il avait dû, parfois, molester. Si sa conversion avait été mal accueillie des Protestants, elle n'avait pas été mieux reçue de nombre de Catholiques dauphinois, qui n'en voulaient voir que le mobile politique et en suspectaient, peut-être à bon droit, la sincérité.

L'Arsenal de Grenoble représentait, alors, aux yeux de tous les Dauphinois, le symbole de la puissance omnipotente de Lesdiguières, qu'il ne faisait pas bon contrecarrer<sup>2</sup>. Pour les Grenoblois, c'était plus encore. La vieille Tour de l'Isle, qui dominait l'Arsenal, avait été construite en 1390<sup>3</sup> et leur rappelait leurs franchises municipales, conquises pas à pas depuis l'Evêque Izarn et toujours farouchement défendues. Durant de longues années, les Consuls et le Conseil de Grenoble avaient tenu leurs délibérations entre les murs vénérables de la vieille Tour de l'Isle, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1591, où Lesdiguières les en chassa, assez brutalement, il faut le dire, pour en faire son Arsenal. Toutes leurs protestations demeu-

<sup>1</sup> Amsterdam, 1719, II, 156-157.

<sup>2</sup> La Légende, plus que l'Histoire, a conservé le souvenir de l'ordre impitoyable : « Viendrez ou brûlerez », qu'il aurait adressé à ses manants récalcitrants de Vizille, lors de la construction du château (CD, p. 234).

<sup>3</sup> Le 11 décembre (note ms. sur la couverture en parchemin du registre BB. 41, aux AMG).

rèrent sans effet et cette blessure cuisante, toujours à vif, explique assez que, lors du passage de Louis XIII, ils aient joint leur voix au chœur des mécontents.

La présence de la compagnie Heyd à Grenoble sauva la situation. Catholique et fidèle au Roi, elle occupera désormais l'Arsenal sous la haute direction de Pierre de Poligny, seigneur de La Fare, gentilhomme catholique, mais tout dévoué à Lesdiguières, dont il était, d'ailleurs, le neveu<sup>1</sup>.

(A suivre)

---

### RÉPERTOIRE DU RECUEIL DIPLOMATIQUE DU CANTON DE FРИBOURG

Le *Recueil diplomatique du Canton de Fribourg*, publié de 1839 à 1877 par le Chancelier Romain Werro, puis par le Dr Jean Berchtold et enfin par l'abbé Jean Gremaud, éditant les actes les plus importants de l'histoire fribourgeoise de 1177 à 1444, était demeuré sans répertoire de noms de personnes et de lieux. Cette lacune vient d'être comblée par M. Paul Clément: cette table rendra les plus grands services à tous ceux qui ont à consulter cet important recueil. On peut y souscrire auprès de l'auteur, Grand-rue 10, à Fribourg, pour le prix de Fr. 4.—.

La Société d'histoire possède encore quelques exemplaires du *Recueil diplomatique*, que l'on peut se procurer à la Bibliothèque cantonale pour le prix de Fr. 10.— les huit volumes.

---

### RECTIFICATION

A la page 40 des *Annales* nous déclarions n'avoir pu identifier la « Ville du Bois des Friangères ». Le dernier mot doit être lu « Fiaugères », et il s'agit-là de *Fiaugères* (Veveyse). La *Ville du Bois des Fiaugères ou ès Fiaugères* a désigné le village de Fiaugères jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et même jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle comme le démontre le rapport des archives militaires bernoises (Voir en outre *DHBS* et *DELLION*, XI, p. 34).

## BIBLIOGRAPHIE

L'année 1948 fut l'anniversaire d'une quantité d'événements importants pour notre pays: troisième centenaire du traité de Westphalie qui consacra l'indépendance de la Suisse, cent cinquantième anniversaire de l'indépendance vaudoise, centenaire de la république neuchâteloise, centenaire de la Constitution fédérale...

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de la publication d'une quantité de volumes commémoratifs ou d'études ayant trait à ces événements.

Les événements de janvier 1798, s'ils ont consacré l'indépendance du canton de Vaud, marquèrent aussi le début de l'invasion française et la fin de la Confédération des XIII cantons. La *Revue historique vaudoise* leur a consacré un volumineux numéro spécial, tiré à part sous le titre *Documents inédits sur la Révolution vaudoise de 1798*<sup>1</sup>. Comme ce titre l'indique, il s'agit d'une publication de documents contemporains, présentés par les meilleurs historiens vaudois: Louis JUNOD (Un cahier vaudois de doléances en 1789); René SECRÉTAN (Extraits inédits du *Journal de Philippe Secrétan*); J.-C. BIAUDET (Georges Boisot et la Révolution vaudoise); M. BONNARD (*Journal inédit du doyen Bridel*); J.-P. CHUARD (Payerne et les débuts de l'Assemblée provisoire); A. ROULIN (Deux lettres inédites de F. C. Laharpe); Eugène MCTTAZ (La mission du général de Weiss et la révolution de 1798 à Yverdon). La Révolution vaudoise a déjà fait couler beaucoup d'encre; ces événements sont à peine assez éloignés de nous pour que nous puissions bien comprendre tous les mobiles qui ont guidé les hommes qui l'ont entreprise. Aussi, faut-il louer ceux qui se contentent de publier des textes dont la vérité est indiscutable.

---

<sup>1</sup> F. Roth & Cie, Lausanne 1948.

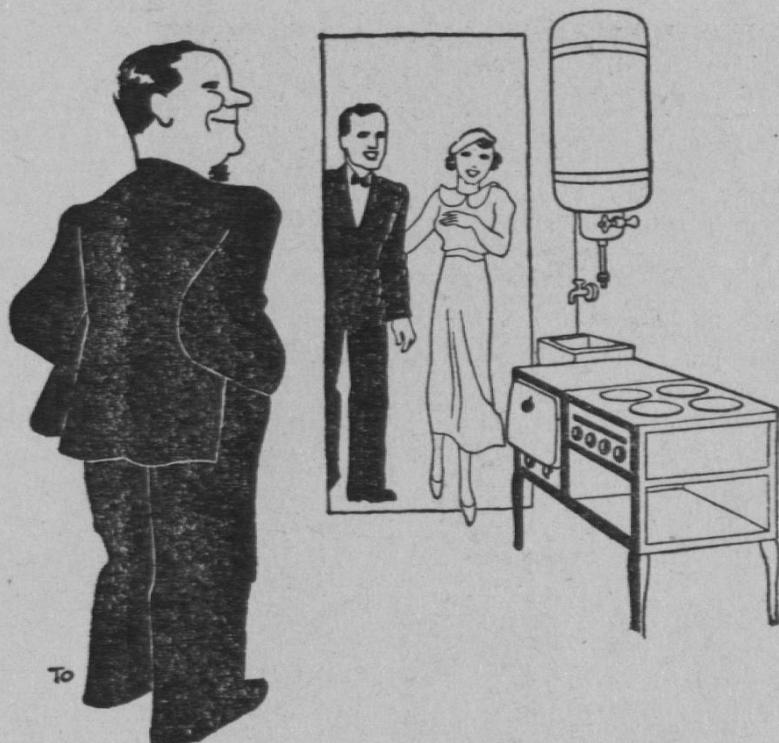
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FРИBOURGEOISES

## Production et distribution d'énergie électrique

### Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.



*La première impression est la bonne.*

*Rendez-la excellente en nous confiant vos imprimés.*

FRAGNIÈRE FRÈRES

IMPRIMEURS - ÉDITEURS

FРИBOURG



CHOCOLAT CACAO  
BISCUITS THE  
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT  
**VILLARS**

---

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que  
les auteurs des articles.**